Initiales du président --------- Initiales de la directrice	***Procès-verbal*** ***Du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT*** ***de l'école de la Baie-Saint-François***

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS
ÉCOLE BAIE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la deuxième séance du Conseil d'établissement tenue le mardi 28 novembre 2023 à 19h, à l'école de la Baie-Saint-François.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Parents	
▪ Kathleen Boyer	☒
▪ Pierre-Marc Gendron	☒
▪ Patrick Lamothe	☒
▪ Sophie Laplante	☒
▪ Simon Jeanneau	☒
▪ Stéphanie Poirier	☒
▪ Mélissa Aubin – substitut	☒
▪ Diego Baus – substitut	☐
▪ Sophie Labelle - substitut	☐
▪ Jocia Legault - substitut	☒
▪ Karine Maheu - substitut	☒
▪ Martin Primeau - substitut	☐
Équipe École	☐
▪ Marie-Ève Brière	☒
▪ Cindy Leclerc	☒
▪ Caroline Lorange	☒
▪ Isabelle Mimeault	☒
▪ Yurisan Posada Parra	☒
▪ Maryse Primeau	☒
▪ Maxim Carrière – substitut	☐
▪ Nathalie Groulx - substitut	☐
▪ Martine Tessier - substitut	☐

PARTICIPAIT ÉGALEMENT :

▪ Joël Mercier, directeur	☒
▪ Mathis El Masnaoui, élève 5e secondaire	☒
▪	☐
▪	
▪	

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM, MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTION ET PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La présidente, Mme Kathleen Boyer, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Ève Brière, appuyé par M. Pierre-Marc Gendron et résolu : QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé en y apportant la modification suivante : que les points 5 et 6 y soient inversés afin de présenter l'avenir du Programme Intermédiaire avant les questions des parents.

CÉ #23-24-11-10 ADOPTÉE À l'UNANIMITÉ.

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 octobre 2023

Il est proposé par Mme Marie-Ève Brière, appuyé par M. Pierre-Marc Gendron et résolu :
QUE le procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement du 17 octobre 2023 soit approuvé tel que déposé.

CÉ #23-24-11-11 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Mot du représentant des élèves

Mathis El Manaoui et Daphné Loiselle-Beauchesne, élèves de 5e secondaire, seront les représentants des élèves pour l'année 2023-2024. M. El Masnaoui prend un moment pour se présenter. Mme Daphné Loiselle-Beauchesne devait s'absenter en raison d'un conflit d'horaire avec sa rencontre pour le voyage au Costa Rica.

5. Présentation / avenir du programme intermédiaire

M. Joël Mercier explique que lors de son arrivée, il y a deux ans, on lui avait demandé d'entamer une démarche afin de questionner l'avenir du Programme Intermédiaire.
Il poursuit en ajoutant que le programme a pris différentes tangentes. Maintenant, celui-ci compte un seul groupe, de sorte que le contexte actuel oblige à recruter plusieurs élèves en milieu de parcours. Ce qui complique la pérennité du programme PEI.
M. Mercier réitère que s'il est à l'écoute de son équipe, il constate une volonté réelle de mettre fin au programme.
Certaines circonstances telles que la lourdeur de la tâche, le départ à la retraite de M. Daniel Hébert, anciennement coordonnateur du PEI, et l'absence de relève à la coordination rendent difficiles la survie du programme. D'autant plus que la visite de l'IB, qui se tiendrait l'an prochain, demande une grande préparation. Cette préparation nécessite un coordonnateur. Ce qui amène à prendre une décision.
De là est sorti le projet des Passions, qui a mené à un comité de participation.
Les élèves qui seront en 1re secondaire l'an prochain devront choisir une passion. Il pourrait y avoir un volet « Passion action société » davantage axé sur l'action communautaire.
En ce qui concerne les élèves qui sont déjà dans le programme, Monsieur Mercier veut mener à terme les élèves de 4e et de 5e secondaire afin de les diplômer IB. Le programme se terminerait avec la cohorte qui est présentement en 4e secondaire.
En raison des réactions et des commentaires de certains parents, la décision de conserver les groupes fermés pour les élèves de 1re et 2e secondaire du PEI a été prise. En ce sens, malgré qu'il soit impossible de poursuivre le programme pour ces élèves, il leur sera permis de terminer leur parcours secondaire dans leur classe d'appartenance.

6. Question du public

La présidente, Mme Kathleen Boyer, demande aux parents présents dans le public que les points soient amenés de façon concise et d'éviter les redites.
M. Mercier précise que la visite des écoles primaires est présentement retardée et que le conseil doit se positionner rapidement sur la maquette, plus particulièrement sur l'avenir du PEI pour ne pas nuire à l'organisation scolaire.
M. Gendron demande si l'alternative conserve les projets et les sorties. M. Mercier répond qu'il est difficile à l'instant, de s'engager en ce sens puisque ces activités relèvent de l'autonomie professionnelle des enseignants.

Parent 1

Julie Gervais

492, Jacques-Cartier appt.5

Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Madame Gervais plaide que le PEI répond à un besoin. Pour elle, ce programme est très important et fait partie des choix offerts aux élèves de 6e année. Comme la demande est forte, elle ne comprend pas qu'on mette fin au programme. Elle ajoute que le projet personnel a aidé son fils à s'épanouir.

Parent 2

Anne Noeser

82, rue St-Onge

Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Pour Mme Noeser, le PEI ce n'est pas seulement venir à l'école, c'est aussi « être ». Son fils fait de l'anxiété à l'idée que le PEI disparaisse. Elle ne s'est pas sentie consultée. Elle ajoute qu'il est trop tard pour inscrire son enfant dans une autre école.

Parent 3

Stéphanie Legros

69, rue Frene

Salaberry-de-Valleyfield, QC

Madame Legros a deux enfants au PEI. Sa fille (la 2e) ne comprend pas pourquoi elle ne pourra pas terminer ce parcours. Mme soulève l'engagement que l'école devrait respecter envers les parents et les élèves du PEI. Selon elle, on devrait, au contraire, y ouvrir davantage de classe PEI compte tenu du nombre d'élèves grandissant.

Parent 4

Mélanie Leduc

356, rue St-Thomas

Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Mme Leduc est la maman d'un élève PEI présentant des traits autistiques et de douance. Pour cette raison, elle préfère que son enfant évolue dans un groupe fermé. Pendant les deux dernières années, son fils ne voulait pas aller au PEI. Comme celui-ci n'est pas sportif, madame Leduc ne voyait pas d'alternative. Sans le PEI, son garçon ne serait pas à cette école. Mme Leduc regrette qu'il soit trop tard pour les inscriptions dans les écoles privées.

Parent 5

Simon Loiselle

45, rue Lacombe

Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Ce père de deux filles inscrites au programme reproche à l'école de prendre la décision de briser le contrat sans consulter les parents et les élèves. Il a l'impression que le programme disparaît en raison de la charge de travail des enseignants plutôt que pour le bien des élèves.

Parent 6

Pascal Faucher

20, Terrasse St-Augustin

Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Mme Faucher rapporte que son enfant n'était pas motivé au primaire. Sa motivation est arrivée lors de la journée de la présentation du programme, en 6e année.

Parent 7

Anne-Marie Farineau

64, rue Haineault

Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Mme Farineau a un enfant qui présente des traits autistiques et de douance. Celui-ci a choisi l'EBSF après un court parcours à Héritage. Elle dit : « Il sait que son diplôme ne vaudra pas la même chose s'il est au régulier. Qu'avez-vous à proposer pour que mon enfant ne soit pas au régulier? ».

Parent 8

Christian Benoit

409 Place Joseph-Bouchette

Salaberry-de-Valleyfield, Qc

M. Benoit, père de deux enfants au PEI, dit :

« J'ai mal un peu à mon école où je vois beaucoup de personnes quitter vers Beauharnois et Châteauguay. Pourquoi prendre nos enfants pour tirer les autres élèves vers le haut? J'aimerais qu'on pense à tout le monde. ».

Parent 9

Julie Groleau

729, rue Lavigne

Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Mme Groleau demande que l'école offre au moins une alternative aux enfants du programme.

Réponses des membres du CÉ

M. Jeanneau précise que depuis 5 ans, le CÉ est toujours représenté par des parents de programmes. Il ajoute que le CÉ est sensible à tous les enjeux présentés par le public, mais que ce dernier doit garder en tête qu'il représente tous les élèves et pas seulement les enfants des programmes.

Il demande aux parents présents d'être sensibles à la cause des élèves qui ne sont pris dans aucun programme et de penser à des façons de les motiver. Il termine en ajoutant qu'on doit penser à une formule qui motive la majorité des élèves.

M. Gendron poursuit en informant les parents que le CÉ a des débats sur le sujet régulièrement. Il comprend qu'il y a un épuisement de la part de l'équipe école. Selon lui, la partie Passion n'est pas un équivalent, mais semble être une alternative intéressante. Il demande s'il est possible de conserver le programme pour respecter notre engagement envers les familles déjà inscrites.

Mme Maheu soulève le danger de perdre des élèves qui quitteront vers d'autres écoles. Elle croit qu'il y a place à la créativité en ce qui concerne les alternatives aux programmes, et est déçue du manque de consultation envers les parents pendant le processus de décision.

M. Mercier reconnaît que la demande pour les programmes est très forte, mais questionne l'impact qu'a le PEI sur la composition des groupes réguliers.

Avec l'arrivée des Passions et l'abolition des programmes, M. Mercier souhaite démocratiser l'accès à une passion en donnant la chance à tous de trouver sa niche et de s'épanouir.

Il ajoute qu'il aimerait respecter son engagement auprès des élèves déjà inscrits, mais que considérant l'absence de coordonnateur et la visite de la SEBIQ, qui approche à grands pas, il est impossible de poursuivre. En revanche, il souhaite, en guise d'engagement envers les familles touchées, conserver les groupes fermés.

Mme Mimeault tente de rassurer les parents concernant le maintien des projets, des sorties et des voyages. Elle dit que si M. Mercier ne peut pas s'engager à les conserver, c'est qu'ils relèvent de l'autonomie des enseignants. En contrepartie, elle observe que les enseignants demeurent très motivés à poursuivre ces activités qui laissent des souvenirs marquants chez les élèves.

<u>Réactions du public</u>

Deux élèves PEI dans le public prennent la parole. Ils veulent terminer leur PEI et obtenir leur diplôme. Ils ont l'impression que le sort est déjà jeté.

Une maman, Mme Alissa Ferland Beauchesne, dit s'inquiéter que les activités d'enrichissement se perdent.

<u>Réponses des membres du CÉ</u>

Mme Aubin est impressionnée de l'offre parascolaire qui incite les jeunes à rester dans l'école, mais en regardant la maquette, elle a l'impression que seulement deux cours

de passion y sont ajoutés. Elle termine en rappelant qu'il faut garder en tête d'attirer les jeunes vers notre école.

M. Mercier répond que la couleur de chacune des passions sera présente dans toutes les matières. Il précise que la maquette est un premier élan pour arriver à quelque chose qui va se construire en cours de route.

7. Suivi au procès-verbal du 17 octobre 2023

- 7.1 Règles de régie interne

Il a été déterminé que pour chaque parent membre absent lors d'un conseil d'établissement, le ou les parents substituts présents seront nommés par la personne qui préside l'assemblée. La personne qui préside devra ainsi tenir compte des remplacements aux conseils d'établissements qui ont eu lieu après l'AGA afin de favoriser une alternance équitable entre les parents substituts.

La présidente propose d'adopter les règles de régies internes telles qu'elles sont et y revenir pour faire des changements au besoin. La proposition est approuvée par Mme Kathleen Boyer et appuyée par Cindy Leclerc.

CÉ #23-24-11-12 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 7.2 Divulgation des renseignements nominatifs

M. Mercier distribue les feuilles à qui de droit.

- 7.3 Dénonciation d'intérêt

M. Mercier distribue les feuilles à qui de droit.

- 7.4 Formation obligatoire de tous les membres du conseil d'établissement

La présidente rappelle que la formation est obligatoire pour tous les membres du CÉ nonobstant les parents substituts.

8. Organisation scolaire 2024-2025

Il est rappelé qu'en ce qui concerne la 1re secondaire et l'abolition du PEI pour la cohorte à venir, il importe que le CÉ se prononce afin que l'organisation scolaire puisse se mobiliser en vue de l'année 2024-2025.
Mme Karine Maheu soulève que la décision de mettre fin au PEI est précipitée et s'est prise sans avoir consulté les parents.
Elle cherche à savoir s'il y a une solution en ce qui concerne la coordination. Elle demande si on peut ouvrir le poste à l'extérieur de l'organisation. Mme Lorange répond que ça prend absolument quelqu'un du milieu.
M. Mercier propose d'adopter la maquette et l'abolition du PEI maintenant et de revoir l'avenir des autres cohortes lors de la prochaine rencontre.

La tenue d'un vote secret est proposée par M. Pierre-Marc Gendron et appuyée par M. Patrick Lamothe.

CÉ #23-24-11-13 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le libellé est le suivant :
« Êtes-vous pour ou contre l'approbation de la maquette telle que présentée en incluant l'abolition du PEI pour les élèves qui entreront en 1re secondaire pour l'année 2024-2025? »
Les scrutatrices sont Mme Karine Maheu et Mme Josia Legault.
Résultats : 9 pour, 2 contre, 1 abstention

CÉ #23-24-11-14 ADOPTÉE À MAJORITÉ

9. Retour rencontre de parents

Ce point est reporté au prochain CÉ.

10. Mots du représentant au comité de parents

Lors de la rencontre du comité de parents du mercredi 8 novembre 2023, nous devions nous prononcer sur la proposition du calendrier scolaire 2024-2025. Le comité s'est mis d'accord afin de suggérer que la journée pédagogique du 25 octobre 2024 soit déplacée pour le 1er novembre 2024. Nous avons également discuté longuement du redécoupage qui a actuellement cours à Beauharnois. Nous avons été informés d'une partie de la teneur du projet de loi 25. Ce projet de loi suggère d'inclure les modifications suivantes : création de l'institut de l'excellence, nomination des futurs directeurs·trices général·es par le ministre de l'Éducation, un tableau de bord facilement et rapidement accessible, nouvelles dispositions concernant la formation continue obligatoire et prévoit l'élargissement du recours à l'enseignement à distance. Finalement, le projet éducatif est en cours de renouvellement pour l'année prochaine. Chacune des écoles du CSSVT est amenée à l'établir pour les trois prochaines années.

11. Activités sociales, culturelles et sportives

a. Dérogation à l'horaire pour les élèves de 5e secondaire pour l'évaluation de français
b. Dérogation à l'horaire pour du bénévolat en lien avec le Mouvement ACTE au Café des Deux Pains
c. Visite de deux CFP pour 70 élèves de FPT3 et FMS
d. Campagne de financement pour le voyage à Nice (souper spaghetti)
e. Dérogation à l'horaire pour la venue d'un conférencier en motivation scolaire en février 2024 (un avant-midi)
f. Voyage à Toronto du 10 au 12 mai 2024 pour les élèves de 3e secondaire
g. Dérogation à l'horaire pour la course *Bouge de là!* Le 24 mai 2024 pour tous les élèves de l'école
h. Voyage au Costa Rica PEI janvier 2025 (Activités de financement proposées: tournoi de golf, emballage en épicerie, souper spaghetti, FundScrip)

En conséquence, sur proposition de Mme Marie-Eve Brière et appuyé par M. Simon Jeanneau, il est résolu que la tenue de toutes ces activités soit adoptée à l'exception de l'activité de financement qui consiste à faire tirer un panier cadeau (voyage à Nice).

CÉ #23-24-11-15 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. Autres points

a. Mme Marie-Ève Brière propose d'ajouter une séance du CÉ le mardi 3 septembre 2024 au calendrier 2023-2024 en vue de la préparation de l'assemblée générale des parents pour l'année scolaire 2024-2025. Cette proposition est appuyée par Mme Kathleen Boyer.

CÉ #23-24-11-16 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. Date de la prochaine séance et prochaine secrétaire

La prochaine rencontre se tiendra le 19 décembre 2023, à 19 h. La secrétaire sera Mme Isabelle Mimeault.

14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Marie-Ève Brière et appuyé par Mme Yurisan Posada et résolu:

QUE la séance soit levée à 21 h 43.

CÉ #23-24-11-17 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(signature) Kathleen Boyer présidente	(signature) Joël Mercier directeur